



Compte rendu CTPD du 29 septembre 2011

Étaient présents pour la CGT Finances publiques : Jacqueline MILIN (filiale gestion publique), Pascale GUYOMARD (filiale gestion publique), Roger HERE (filiale fiscale). En préambule, Mme PY directrice de la DDFIP et présidente du CTP, a indiqué que, suite à une demande de la DG à propos des ponts naturels, ce point était retiré de l'ordre du jour.

Pour notre part, nous avons souhaité que soit exposé, d'emblée, le problème auquel sont actuellement confrontés les collègues de la trésorerie de Pont Croix et du SIP de Douarnenez.

En effet, suite à une délibération de la communauté de communes du Cap Sizun, les contribuables de ce territoire ont reçu des avis de cotisation à la Taxe foncière d'un montant sensiblement supérieur à celui des années précédentes (en moyenne 100 € de plus par cotisation), ce qui avait généré des réactions nombreuses vives de la part des contribuables.

Deux experts du SIP de Douarnenez, invités par la CGT et le SNUI, participaient au CTPD pour ce point particulier. Dans un premier temps, Mme PY n'a pas voulu examiner cette question en début de CTPD, souhaitant que ce sujet soit évoqué vers 13 h, à l'issue du CTPD.

Après un vif échange, et notamment sur notre insistance, elle a finalement dû se résoudre à examiner ce problème. En effet, nous estimions que la question du fonctionnement des services entrainait pleinement dans le champ de compétence du CTPD, et qu'il était tout à fait anormal que l'on refuse d'examiner un tel problème par le seul organisme institutionnel dont c'était précisément la prérogative.

Les experts ont lu une déclaration au nom des agents de Pont Croix et de Douarnenez concernés (voir la déclaration en annexe).

Ensuite, un long échange a eu lieu avec la présidente, les experts et les représentants des organisations syndicales.

Mme PY a indiqué que l'administration n'était pas responsable de la situation créée, que les taux étaient votés par les élus, et que c'étaient les taux votés par ceux-ci qui avaient été appliqués.

Nous avons demandé que les agents ne soient pas laissés livrés à eux-mêmes dans cette affaire, qu'ils disposent d'un soutien manifestement exprimé de la part de la direction, et que des directives précises soient données pour faire face à cette situation d'urgence. De plus, le problème devant se retrouver (et d'ailleurs amplifié) lors de la sortie des avis de taxe d'habitation, nous avons demandé que soient prises des mesures techniques vis à vis des contribuables, ainsi que des mesures de renfort des services.

Elle a précisé que suite aux conséquences de cette délibération et au souhait de la communauté de communes de revenir sur le taux initialement voté, des nombreux échanges avaient eu lieu avec la collectivité, la préfecture et le ministère. Une nouvelle délibération venait d'être prise par la communauté de communes mardi soir, et que l'on se trouvait placé « dans l'exceptionnel » et dans le cadre d'un processus dérogatoire. Elle a ajouté que la direction allait demander l'après-midi même au président de la collectivité d'adresser un courrier aux administrés, dans lequel celui-ci indiquerait qu'il y avait eu une erreur.

Nous avons réitéré les demandes des agents de ne pas apparaître comme étant les responsables de la situation, de pas leur laisser le sentiment d'être livrés à eux-mêmes, et de donner des directives claires et précises.

La directrice a indiqué que le renfort de deux personnes était prévu en octobre à la perception de Pont Croix.

A l'issue de l'évocation de ce problème, à 10 h 25, les experts ont quitté la séance.

Déclarations liminaires

Les organisations syndicales ont effectué, à tour de rôle (FO, SNUI et CGT), une déclaration liminaire (voir ci-après en annexe celle des représentants CGT).

Formation professionnelle : bilan 2010-2011 et projet de plan local 2011-2012

Selon les documents transmis par la direction, le total des jours de formation s'est élevé à 4 351 en 2010 (1 496 jours pour la filière gestion publique et 2 855 jours pour la filière fiscale).

Pour notre part nous avons fait remarquer qu'il convenait de différencier l'expression des besoins de formation et les besoins réels. En effet, compte tenu des charges de travail et de l'insuffisance des effectifs, de nombreux agents pratiquaient l'autocensure lors de l'expression de leurs besoins.

De plus, nous considérons que l'offre de formation avait un caractère principalement utilitariste (agents nouvellement en fonctions, nouveautés applicatives, etc...) et ne répondait qu'imparfaitement aux besoins réels d'approfondissement des connaissances des agents dans l'exercice au quotidien de leurs missions.

D'autre part ces actions nécessitaient de disposer de formateurs en nombre suffisant, ainsi que de temps de préparation. Nous avons rappelé la revendication de la CGT d'un temps de formation pour chaque agent représentant 10% de son temps de travail.

Avec un total de 4 351 jours de formation continue pour la totalité de la DDFIP du Finistère, en 2010 (soit un peu plus de 3 jours par agent), on était loin du compte.

Pour ces raisons, les représentants de la CGT ont exprimé un vote contre sur ce point, sans que cela constitue une expression négative sur le contenu du travail des agents chargés du service de la formation professionnelle du département.

Ponts naturels

La direction proposait 6 ponts naturels pour l'année 2012 : 30 avril, 7 mai, 18 mai, 2 novembre, 24 décembre et 31 décembre. D'entrée de CTPD Mme PY avait annoncé que ce point était retiré de l'ordre du jour, en raison d'une demande de la DG qui avait été probablement interpellée sur ce sujet en raison de l'importance du nombre de ponts proposés. Toutefois elle a demandé nos positions respectives dans ce domaine.

Pour notre part nous avons fait remarquer que nous ne considérons pas normal d'obliger, d'autorité, les agents à poser obligatoirement des congés en nombre aussi important d'une façon générale, et en particulier pour les agents ayant choisi l'horaire de 36 h 12 dans le cadre de l'ARTT. Nous avons demandé que, dans une telle hypothèse, les agents qui le souhaiteraient puissent venir travailler « à guichets fermés ». Mme PY a répondu qu'elle n'accéderait pas à cette demande pour des raisons de sécurité. Nous lui avons rétorqué que cette situation n'était pas nouvelle car, certains jours de grève, dans les petits postes, il arrivait que des agents viennent travailler seuls, le poste ou le service étant fermé au public.

Nous avons également suggéré que l'administration accorde certains de ces ponts naturels, sans prélèvement sur les jours de congés ou d'ARTT.

Caisse unique au centre des finances publiques de Brest.

Ce point n'a pas fait réellement débat, en raison de la faible importance des opérations concernées, et le fait que cette situation existait déjà dans d'autres sites du département (Quimper et Morlaix) sans que des difficultés aient été notées. Les représentants de la CGT ont émis un vote favorable.

Centre des finances publiques de Lannilis.

Les agents et le chef de poste de Lannilis avaient exprimé le souhait de réduire le temps d'ouverture au public de la trésorerie de une heure par jour (9 h-12 h le matin au lieu de 8h30-12h et 13h30-16h au lieu de 13h30-16h30). Ce projet était soumis au vote du CTPD.

En ce qui nous concerne, nous avons fait savoir qu'il était dommage que pour leur permettre de bénéficier de leurs droits, des agents soient contraints de demander de réduire l'ouverture au public. Cette situation était à mettre au compte de l'insuffisance des effectifs, laquelle générait les difficultés que l'on soulignait régulièrement dans nos déclarations liminaires. Ces propos ne constituaient pas par conséquent que de la théorie syndicale, mais produisaient des effets pervers pour le service public, et dangereux par ailleurs pour la pérennité des postes et services. Pour ces motifs les représentants de la CGT se sont abstenus sur ce point.

CHORUS DSO

Une information a été faite sur les impacts métiers liés à la tenue de la comptabilité de l'Etat par CHORUS à partir du 1^{er} janvier 2012.

En effet, les applications NDJ et CGL seront supprimées et les dégrèvements sans ordonnancement (DSO) seront pris en compte dans l'environnement CHORUS.

Problèmes budgétaires :

Compte tenu des difficultés rencontrées par les collègues pour obtenir le remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs missions, les représentants de la CGT ont souhaité qu'un point soit fait sur les questions budgétaires.

Mme PY a tout d'abord souligné que, lors de la fusion, la direction avait dû reconstituer les équipes du fait que des agents n'avaient pas rejoint Quimper, et que deux agents de la filière fiscale étaient ensuite partis en retraite.

Elle a ajouté que CHORUS n'était pas facile à prendre en mains, et encore moins dans ces conditions difficiles.

Enfin elle a admis que le budget était très serré, et qu'au début de l'été on n'avait pas une vision claire de la situation. Des opérations immobilières avaient pesé plus que prévu (prises sur le budget de fonctionnement du département avec promesse de remboursement de la centrale). Elle a conclu qu'en raison de la situation budgétaire compliquée, tous les postes budgétaires seront soumis à un examen, en assurant toutefois que les frais de déplacement seront remboursés.

Par ailleurs, s'agissant du parc informatique de la DDFIP du Finistère devenu obsolète, de nombreux collègues ayant signalé que des ordinateurs étaient anormalement lents au démarrage ou à l'utilisation, ainsi que des imprimantes, Mme la Directrice a estimé, pour sa part, que le parc était, dans l'ensemble, de bonne qualité. Elle a indiqué que les ordinateurs ne seront plus changés automatiquement tous les quatre ans, la priorité étant que les services puissent tourner, et que dans tous les cas la solution la plus économique serait choisie. Mlle Peucat a précisé que le budget informatique était bloqué à 40.000 €.

Deux autres questions diverses ont été évoquées par les représentants de la CGT :

- la situation de deux inspectrices du SIE de Morlaix contraintes d'assurer le remplacement, à tour de rôle, d'une inspectrice du SIE de Carhaix jusqu'au mois de décembre, assurant ainsi des missions de type EDRA (problèmes d'effectifs et d'indemnisation) ;
- l'indemnité de réception suite à la campagne IR, et le caractère inégalitaire de celles-ci, source de zizanie.

Lettre des agents du SIP de Douarnenez et de la perception de Pont Croix

Madame la Directrice,

Certaines cotisations de taxe foncière mises en recouvrement au titre de l'année 2011 ont connu une augmentation sensible. Cette augmentation porte sur les cotisations établies au bénéfice de la Communauté de Communes du Cap Sizun.

En effet, l'instauration d'un nouveau taux de 4,48% produit une hausse d'environ 100 € par cotisation de TFPB.

Cette inflation aussi importante qu'imprévue soulève une forte hostilité de la part des assujettis à la taxe foncière.

Nous avons du faire face pendant plusieurs jours à un grand nombre de sollicitations d'usagers s'interrogeant sur l'origine d'une telle augmentation. Les agents s'en sont tenus à ce stade, à constater avec leurs interlocuteurs, la mise en place de cette nouvelle part, de son taux, et de son incidence sur le niveau des cotisations demandées.

Il s'est avéré finalement qu'une erreur avait été commise au moment de la confection du rôle d'imposition sur le niveau des taux d'imposition retenu par la Communauté de Communes.

Nous avons été priés de rester discrets sur l'origine de l'anomalie, vis à vis des contribuables touchés, en dépit d'attaques de certains usagers auxquelles des mairies auraient laissé entendre que les impôts seraient fautifs.

La parution le 26 septembre 2011 dans les pages du Télégramme, d'un article abordant la situation n'a pas apaisé les esprits, et les dernières instructions reçues par les services et émanant de la direction provoquent également de vives critiques.

En effet, la dernière position de l'administration consiste à demander aux contribuables le paiement pur et simple d'une cotisation dont les intéressés savent maintenant qu'elle est entachée d'erreurs.

Cette décision entre en contradiction avec les dernières informations publiées (et seules disponibles à ce jour pour les usagers), qui laissent entendre que l'erreur sera bientôt corrigée et ne sera pas préjudiciable aux contribuables.

Elle mine définitivement la crédibilité de l'administration autant que celle des agents qui s'efforcent sans aucun soutien de leur Direction, de gérer cette situation, au gré d'informations qui viennent souvent à se télescoper entre elles. Cette situation n'est pas tenable !

Nous regrettons vivement le déficit d'informations vécu par les personnels qui fait peu de cas des efforts considérables fournis par nos services depuis la fusion CDI-CDIF en vue de maintenir un haut niveau de qualité dans l'assiette de la taxe foncière.

Nous dénonçons la légèreté avec laquelle l'administration traite visiblement le sujet à l'égard de personnels injustement exposés à l'hostilité croissante des usagers et aux risques de débordements toujours envisageables.

Nous déplorons aussi la dégradation de l'image de notre administration qu'engendre cette affaire et qui balaie d'un seul coup, l'engagement quotidien des personnels par ailleurs condamnés à compenser par des efforts permanents la réduction des moyens humains qui leurs est imposée.

Nous n'acceptons pas enfin le sort réservé en la circonstance aux usagers touchés par cet incident. Il nie le droit élémentaire des intéressés à être correctement informés et traités par leur administration. Il ne retient pas davantage la réalité sociale et économique dégradée du secteur, touchant une population de plus en plus fragile, pour qui le paiement d'un surplus de cotisation d'un tel niveau, mettrait pour longtemps en péril l'équilibre déjà précaire, de nombreux budgets.

Nous vous demandons par conséquent de prendre la mesure de la crise en cours en apportant aux services, tous les moyens et tout le soutien indispensables au traitement sérieux de la situation et de l'ensemble de ses retombées.

Nous vous demandons d'organiser au plus vite, une communication enfin digne de notre administration à destination du public, qui n'a reçu à ce jour aucune information officielle de notre part . Le contenu des articles de la presse locale imprimés sous sa seule responsabilité, ne saurait plus longtemps tenir lieu d'expression officielle de la Direction des Finances Publiques du Finistère ou y être assimilé.

Nous vous demandons par ailleurs, de noter, que les effets de cette situation se concentrent sur un nombre particulièrement limité d'agents déjà soumis à une charge de travail considérable (5 au SIP de Douarnenez et 2 à la Trésorerie de Pont Croix).

Nous vous demandons de garantir par tous moyens, l'intégrité de vos personnels face aux attaques de toutes natures qui viseraient en outre à dé-crédibiliser leur travail.

Nous espérons enfin que les acteurs de cette erreur prendront leurs responsabilités, vis à vis des administrés et des agents, qui seraient tenus sans aucun doute, d'assumer les leurs si un tel incident leurs était imputable.

La déclaration liminaire de la CGT

Cette rentrée 2011 est placée sous le signe des politiques d'austérité mises en oeuvre par les gouvernements des pays européens qui entendent une nouvelle fois, faire payer la crise aux peuples et particulièrement aux salariés .

Le seul but poursuivi et de venir à la rescousse des marchés financiers, pourtant seuls responsables de cette crise financière.

Il s'agit de répondre aux attentes des actionnaires dont la seule préoccupation est la recherche d'accroissement de leurs profits financiers .

Pour réaliser cet objectif, le gouvernement mobilise l'argent public au service des intérêts de quelques privilégiés, contre l'intérêt général, contre les salaires, l'emploi stable, les politiques de solidarité sociale .

En ce qui concerne les choix faits en cette rentrée par le gouvernement, le coup de rabot sur les niches fiscales est symbolique alors que celles-ci ont augmenté de 142 % depuis 2004. La taxation des très hauts revenus est aussi une mesure très symbolique en comparaison de la baisse graduelle du taux le plus élevé d'imposition qui est passé de 65 % en 1981 à 41 % aujourd'hui. De plus, elle n'est pas de nature à réduire les inégalités, car elle rapporterait 200 millions d'euros, alors que la baisse de l' ISF a fait gagner plus de deux milliards d'euros aux plus fortunés.

Les salariés risquent, eux, de connaître un nouvel épisode important de la dégradation de leurs conditions de vie, notamment au travers de la hausse de la taxation des mutuelles qui sera répercutée sur leurs adhérents, la hausse de la CSG, la hausse de différentes taxes sur la consommation.

Ce qui marque les politiques libérales, c'est l'immense gâchis social lié aux cadeaux financiers faits aux plus riches : le bouclier fiscal, l'abaissement de l'ISF, et par ailleurs des subventions aux entreprises sans contrôle ni obligation de retour d'efficacité sociale et économique .

En tant qu'agents des finances publiques, nous devons faire face aussi, au quotidien, au ressenti des salariés pour qui l'impôt paraît de plus en plus injuste et incompris. Par ailleurs, les services publics et les agents qui les font vivre au quotidien, sont considérés comme source de dépenses excessives, qui doivent être réduites.

Dans notre direction, les logiques mises en oeuvre dans le cadre de la fusion des Impôts et du Trésor s'inscrivent dans une démarche d'économies à réaliser. La mise en oeuvre de l'intéressement, la prime de fonction et de résultat, la poursuite des suppressions massives d'emplois (32 postes supprimés en 2011 sur le département) sont des mesures, dont il est attendu des économies substantielles. Celles-ci se font, évidemment, sur le dos des agents et nuisent à la qualité d'accomplissement des missions de service public.

Les postes et services ne disposent plus d'aucune marge de manoeuvre : la situation est plus que tendue. Il faut mettre un terme à cette politique de suppressions d'emplois et, au contraire, implanter les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce contexte, la CGT finances publiques du Finistère prendra, logiquement, toute sa place dans la journée nationale d'action du 11 octobre prochain.